Energie : retrouvez les aides auxquelles vous êtes éligibles en 2024 :

Les aides à la rénovation énergétique pour réduire sa consommation d'énergie :

- **Les certificats d'économie d'énergie (CEE) ou prime énergie :** aides financières complémentaires à Ma Prime Renov, financées par les fournisseurs d'énergie.
- **MaPrimeRénov' :** en 2024, MaPrimeRénov évolue ! Le dispositif se scinde en deux parcours :
  - Le parcours MaPrimeRénov' *Classique* concerne le remplacement des anciens systèmes de chauffage par des chauffages écologiques comme le chauffage thermodynamique des pompes à chaleur. L'aide sera destinée uniquement aux revenus intermédiaires, modestes et très modestes. Les travaux doivent être effectués par un artisan RGE (ici la liste des artisans certifiés dans l'Indre-et-Loire).
  - Le parcours MaPrimeRénov' *Accompagné* Le parcours MaPrimeRénov' Accompagné concerne les logements classés D à F au DPE, qui effectuent une "rénovation d'ampleur, soit au moins 2 gestes d'isolation, pour un gain minimum de 2 classes énergétiques. Le bouquet de travaux peut également contenir des gestes de ventilation et/ou de chauffage. L'aide peut couvrir jusqu'à 90 % des frais de travaux, avec un plafond de 70 000 €, en exigeant l'accompagnement d'un Accompagnateur Rénov'.
- **L'Éco-prêt à taux zéro :** prêt bancaire pouvant s'élever jusqu'à 55 000 € pour des travaux de rénovation réalisés par des artisans certifiés RGE.
- **Les aides locales :** Selon votre lieu de résidence, des aides spécifiques sont disponibles. Découvrez-les ici pour le département de l'Indre-et-Loire.
- **La TVA réduite à 5,5 % :** accordée aux travaux d'amélioration énergétique et écologique dans un logement construit il y a plus de 2 ans.

Les aides solaires :

- **La prime à l'autoconsommation :** pour l'installation de kits solaires photovoltaïques. Elle varie en fonction de la puissance installée :
  - Pour une installation ≤ 3 kWc : 370 € / kWc
  - Pour une installation ≤ 9 kWc : 280 € / kWc
  - Pour une installation ≤ 36 kWc : 200 € / kWc
  - Pour une installation ≤ 100 kWc : 100 € / kWc
  - Au-delà de 100 kWc, l'installation n'est plus éligible à la prime
- **Le tarif de rachat du surplus :** varie en fonction de la puissance installée :
  - Pour une installation ≤ 3 kWc : 0,13 € / kWc
  - Pour une installation ≤ 9 kWc : 0,13 € / kWc
  - Pour une installation ≤ 36 kWc : 0,078 € / kWc
  - Pour une installation ≤ 100 kWc : 0,078 € / kWc
  - Pour une installation > 100 et ≤ 500 kWc : 0,1208 €/kWh

Les chèques énergie :

- **L'indemnité carburant travailleur :** 100 € d'aide pour les 50% de travailleurs automobilisés les plus modestes, soit près de 4,3 millions de Français.En savoir plus : economie.gouv.fr
- **Le chèque énergie :** entre 48 € et 277 € par an en fonction des revenus par foyer et du nombre de personnes dans le logement. Versement automatique prévu entre le 21 avril et le 30 mai 2024.